

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Administration Générale – Secrétariat des Elus

Tél. 02.41.40 45 92 - fax. 02.41.51 53 23

email : secretariat.president@agglo-saumur.fr

Conseil

du

Jeudi 23 Mars 2017

Délibération 2017 –081 DC

Plans Locaux d'Urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieux et cartes communales – plans locaux d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieux et cartes communales – élaborations – PLUIH du secteur "Saumur Loire Développement » Projet d'Aménagement et de Développement Durable
information - débat

Délibération 2017 –082 DC

Schéma de cohérence territoriale – approbation

Décision :

- d'approuver le projet de ScoT tel que présenté

Délibération 2017 –083 DC

Budget 2017 : débat d'orientation budgétaire (DOB)

Le débat d'orientations budgétaires, prévu par la loi d'orientation N° 92 - 125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République, ouvert par Monsieur le Président, a eu lieu.

Le Budget 2017 devrait être présenté au Conseil en sa séance du 6 Avril 2017.

Délibération 2017 –084 DC

Saumur Habitat

Décision de modifier la désignation d'un des 5 représentants de personnalités qualifiées dans le domaine de la politique de l'habitat, comme suit :

	Titulaires		Personnalités qualifiées dans l'habitat
1	Gilles TALLUAU	1	Anne FAUCOU
2	Armel FROGER	2	Jean-Pierre BACHOWICZ
3	Jean-Michel MARCHAND	3	Sylvie GAREL

4	Jackie GOULET	4	Gérard HARROUET
5	Béatrice GUILLON	5	Cécile LEBRUN
6	Astrid LELIEVRE		Elus ne siégeant pas au sein du Conseil
		1	Christiane PELLETIER
		2	Alain GRAVOUEILLE
Représentant des associations			
1	Gaëtan BEILLARD		

Délibération 2017 –085 DC

Conseil de développement : Composition, mode de désignation des membres, moyens alloués

Décision :

- de **procéder** à la création d'un nouveau conseil de développement ;
- **d'approuver** :
 - le rôle, les modalités et le champ d'intervention du Conseil de développement de la Communauté d'agglomération Saumur Val de Loire ;
 - les principes de composition et de désignation des membres tels que définis ci-dessus ;
 - les principes de fonctionnement et de pilotage du Conseil de développement ;
- **d'autoriser** le Président à signer tous les actes et documents afférents à ce dossier.

Délibération 2017 –086 DC

Définition de l'Intérêt communautaire – Sentiers de randonnées

Décision de définir, ainsi qu'il suit les sentiers de randonnées d'intérêt communautaire :

Sentiers de randonnées pédestres (32) :

- Blou / Neuillé « entre Blou et Neuillé »
- Brain-sur-Allonnes « La forêt de nos ancêtres »
- Brain-sur-Allonnes « Le bois de Cossé »
- Brézé « A la confluence du Thouet et de la Dive »
- Le Coudray-Macouard « Entre ombres et lumières » (*+ pratiques VTT / équestre*)
- Dampierre sur Loire « Au cœur du Vignoble »
- Epieds / Morton « Entre canal de la Dive et marais »
- Fontevraud l'Abbaye « Forêt et architecture »
- Montfort / Cizay La Madeleine « Autour de l'Abbaye d'Asnières »
- Montreuil-Bellay « La Forêt de Brossay »
- Montsoreau / Turquant « Un village et son château entre Loire et troglodytes »
- Le Puy Notre Dame / Vaudelnay « De Puy en val »
- Le Puy Notre Dame « Sur Les Pas des Pèlerins »
- St Macaire du Bois « Au pays des 27 hameaux »
- Vaudelnay « Au fil de l'eau et à travers bois »
- Parnay « Entre Loire et Coteaux »
- Rou-Marson « Une histoire au fil de l'eau »
- Souzay-Champigny « De Marguerite d'Anjou à Antoine Cristal »
- Brigné « Autour de Brigné »
- Doué « Vigne et roses »
- Les Verchers sur Layon « La Butte d'Argentay »
- Les Ulmes « Vigne et bois »
- Concourson sur Layon « Entre Vigne et Charbon »

- Chenehutte « Sur les traces de Robrica »
- Cunault « Perspectives de Loire » -
- Le Thoureil « De la Loire aux Roches »
- Gennes « L'étang de Joreau »
- Grézillé « Entre vigne et forêt »
- Le Thoureil « De loire en forêt »
- Louerre « La source de l'Aubance »
- St Georges des 7 voies « Le chemin des vieilles pierres »
- Trèves « Entre Loire et Coteaux »

Boucles équestres / VTT (4) :

- La Breille-les-Pins / Brain-sur-Allonnes
- Saumur / Turquant
- Turquant / Fontevraud
- Gennes - Sur la piste des mégalithes et des troglodytes

Délibération 2017 -087 DC

Tarification du réseau de transports pour 2017/2018

Décision de valider les propositions d'évolution de la tarification générale 2017-2018 applicables au 1^{er} juillet 2017 telles qu'exposées ci-dessous.

TARIFICATION TOUS PUBLICS

TICKETS	TARIF ACTUELS		TARIFS PROPOSES au 01/07/2017	% D'EVOLUTION par rapport à Saumur Agglobus
	Anjoubus	Saumur Agglobus		
	Tarification zonale	Tarification unique	Tarification unique	
Ticket unitaire	1 zone : 2 €	1,40 €	1,40 €	0%
	2 zones : 4,10 €			
Ticket journalier		3,80 €	3,80 €	0%
Ticket unitaire service dimanche soir		4,20 €	4,20 €	0%
Carnets de 10 tickets	1 zone : 15 €	11,10 €	11,40 €	2,70%
	2 zones : 27 €			
Carnets de 10 tickets tarif réduit	Tarification solidaire : 0,50 € le trajet		7,40 €	2,78%
Billet groupe	1 zone : 8 €	7,20 €		
	2 zones : 16 €			

	TARIF ACTUELS		TARIFS PROPOSES	% D'ÉVOLUTION par rapport à Saumur Agglobus
	Anjoubus	Saumur Agglobus	au 01/07/2017	
ABONNEMENTS	Tarifification zonale	Tarifification unique	Tarifification unique	
Semaine		12,20 €	12,40 €	1,64%
Mensuel	1 zone : 47 €	30,70 €	31,50 €	2,61%
	2 zones : 59 €			
Annuel	1 zone : 480 €	272,00 €	275 €	1,10%
	2 zones : 612 €			
Annuel 1 adulte + 1 enfant		293,00 €	295 €	0,68%
Intermodal semaine (bus + train)		8,25 €	8,45 €	2,42%
Intermodal mensuel (bus + train)	35,50 €	19,30 €	19,80 €	2,59%
Intermodal annuel (bus + train)	360 €	202,50 €	207,50 €	2,47%
Mensuel solidaire	Tarifification solidaire : 0,50 € / trajet	13,30 €	13,60 €	2,26%
Mensuel + de 65 ans		27,95 €	28,60 €	2,32%
Trimestriel - 25 ans		71,50 €	73,50 €	2,80%
Annuel - 25 ans		203 €	208 €	2,46%

La tarification générale s'applique sur l'ensemble des lignes du réseau Agglobus, y compris pour les horaires activables à la demande.

TARIFICATION ZONALE TRANSPORT A LA DEMANDE

Pour les secteurs de Gennes Val de Loire, Longué-Jumelles et Doué-en-Anjou uniquement :

TAD ZONAL GENNES VAL DE LOIRE, LONGUE-JUMELLES, DOUE-EN-ANJOU	TARIF ACTUELS	TARIFS PROPOSES
	Anjoubus	au 01/07/2017
TICKETS	Tarifification zonale	Tarifification zonale
Ticket unitaire	2 €	2 €
Mensuel	47 €	47 €
Annuel	480 €	425 €

TARIFICATION SOLIDAIRE

Dans un souci de cohérence avec le plafond de la tarification solidaire Anjoubus, il est décidé de relever le plafond d'accès à la tarification solidaire Saumur Agglobus pour un quotient familial de 700 € / mois (au lieu des 650 € actuels). En effet, ce montant correspond à celui qui sera appliqué pour la gratuité à partir du 3^{ème} élève inscrit aux transports scolaires (voir ci-dessous).

TARIFICATION SPECIFIQUE ABONNEMENTS SCOLAIRES

- maintien du transport gratuit pour les cantines,
- maintien du tarif à 30 € (hors actualisation) pour le transport entre l'école et la garderie de Courchamps,
- les abonnements seront facturés à l'utilisateur par le biais de la trésorerie municipale. Les paiements en plusieurs fois seront à étudier directement avec la trésorerie,
- gratuité de l'abonnement à partir du 3^{ème} élève de la même famille inscrit aux transports scolaires, sous condition de disposer d'un quotient familial inférieur ou égal à 700 € / mois,
- les parents d'élèves s'inscrivent désormais en ligne et n'ont plus à fournir, lors de l'inscription, l'enveloppe timbrée pour l'envoi de la carte d'abonnement. Il est donc proposé d'ajouter des frais de dossier (1,50 €) au tarif de l'abonnement.

Abonnements transports scolaires	TARIFS ACTUELS SAUMUR AGGLOBUS	TARIFS ACTUELS ANJOUBUS	TARIFS PROPOSES au 01/07/2017
Carte scolaire annuelle collégiens / lycéens	158 € (paiement en 1 fois) 164 € (paiement en 3 fois)	160 € (tarif subventionné) 280 € (tarif non subventionné)	164 € (162,50 € + 1,50 € de

			frais de dossier)
Carte scolaire annuelle primaire	80,50 €	80 € (pour les élèves des unités pédagogiques) 160 € (pour les élèves hors unité pédagogique) 280 € (tarif non subventionné)	84 € (82,50 € + 1,50 € de frais de dossier)
Carte scolaire annuelle école de Courchamps vers Garderie	30 €	-	33 € (31,50 € + 1,50 € de frais de dossier)
Carte scolaire annuelle école cantine	0 €	-	0 €
Duplicata de carte	8 €	7.50 €	8 €

Pour les abonnements scolaires souscrits en cours d'année, ou pour les remboursements, le montant de l'abonnement sera réparti de la manière suivante :

Abonnement	1er trimestre	2ème trimestre	3ème trimestre	Total
collégiens / lycéens	56 €	54 €	54 €	164 €
primaires	30 €	27 €	27 €	84 €

Délibération 2017 -088 DC

Transport à la Demande : détermination du niveau de service

Décision de conserver les deux systèmes de TAD actuels (celui du Département sur les anciens périmètres des communautés de communes et celui de l'Agglomération sur son ancien périmètre) avec un fonctionnement identique sur les mêmes secteurs pour une durée d'un an à compter du 1^{er} septembre 2017.

Délibération 2017 -089 DC

Contrat de ville - Première programmation 2017 – Approbation

Décision :

- **d'approuver** la première programmation du contrat de ville telle que présentée sur le tableau ci-dessous :

Opérateurs	Actions	Montant contrat de ville accordé	Répartition du montant contrat de ville				
			Ville	État (CGET)	Agglo.	CAF	Département
ASPFA	Remédiation en langue et culture française	12 000 €	6 000 €		6 000 €		
ASPFA	A la conquête des mots	5 000 €	2 500 €		2 500 €		
Élan Saumurois	Enseignement musical	9 000 €	6 500 €	2 500 €			
Paq' la lune	Action artistique de proximité	5 000 €	500 €	2 000 €	1 500 €	1 000 €	
SCOPE	Action commune Parents-jeunes	11 000 €		6 000 €			5 000 €

SCOPE	Action éducative auprès des jeunes du quartier	18 000 €	7 500 €		7 500 €		3 000 €
SCOPE	VVV	21 800 €		11 000 €		10 800 €	
AFODIL	Plateforme mobilité	3 500 €		3 500 €			
AFODIL	Permis de conduire et code	20 500 €		10 000 €	10 500 €		
ASPIRE	Garage solidaire AGIS	27 000 €	6 500 €	14 000 €	6 500 €		
IREPS	Agir en santé dans les quartiers	3 500 €	1 800 €		1 700 €		
Team Dom	Prévention de la délinquance par la pratique de la boxe	2 000 €			2 000 €		
Ville de Saumur - Centre J. Percereau	Journal	3 000 €	3 000 €				
Ville de Saumur - Centre J. Percereau	Bien dans ton corps Nouveau projet	2 100 €			2 100 €		
Ville de Saumur - VAH	Concert : boîte à habiter , boîte à sons Nouveau projet	3 000 €	1 000 €		1 000 €	1 000 €	
Ville de Saumur - Anim. Enf. Jeun.	Espace dans ma ville Nouveau projet	9 500 €	5 500 €	4 000 €			
Total		155 900 €	40 800 €	53 000 €	41 300 €	12 800 €	8 000 €

- **d'autoriser** le Président ou son représentant à signer les éventuelles conventions nécessaires et toutes pièces afférentes,

- **d'autoriser** le financement de ces actions, sous réserve du respect des dispositions figurant dans la présente.

Délibération 2017 -090 DC

Plans locaux d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieux et cartes communales – PLU de la Commune de Saint Cyr en Bourg - Modification simplifiée N°1 – approbation

Décision de :

- **APPROUVER** le projet de modification simplifiée N°1 du PLU de la commune de Saint-Cyr-en-Bourg tel que présenté,
- **DIRE que** la présente délibération et son annexe seront notifiées pour avis aux personnes publiques associées, autorités et commissions visées aux articles L132-7, L153-16 et 17, R104-9 et R 153-6 du code de l'urbanisme,
- **AUTORISER** Monsieur le Président ou l'un des vice-présidents ou conseillers communautaires délégués de signature à accomplir tous les actes et à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre effective de la présente délibération.

Délibération 2017 -091 DC

Communauté d'agglomération SAUMUR VAL DE LOIRE : Anjou Actiparc de la Ronde : Bilan et clôture de la concertation préalable à la création de la ZAC de « La Ronde 3 » et au titre de la déclaration de projet

Décision :

- **D'APPROUVER** le bilan de la concertation et de prononcer sa clôture préalablement à la création de la ZAC de « La Ronde 3 » et à la déclaration de projet,
- **D'APPROUVER** les objectifs poursuivis dans le cadre du projet.

Délibération 2017 –092 DC

Communauté d'agglomération SAUMUR VAL DE LOIRE : Anjou Actiparc de la Ronde : Bilan de la mise à disposition de l'étude d'impact au public

Décision d'approuver le bilan de la mise à disposition de l'étude d'impact de la Z.A.C. « La Ronde 3 »

Délibération 2017 –093 DC

Communauté d'agglomération SAUMUR VAL DE LOIRE : Anjou Actiparc de la Ronde : Création de la Zone d'Aménagement Concerté de «La Ronde 3 »

Décision :

- **d'approuver** la création de la Zone d'Aménagement Concerté Z.A.C. de la Ronde, tranche 3, Z.A.C de «la Ronde III », sur la base du dossier établi à cet effet conformément aux dispositions de l'article R.311-2 du Code de l'urbanisme, et comprenant : - Le rapport de présentation - Le plan de situation - Le plan périmétral de la Z.A.C.
- L'étude d'impact -- L'avis de l'autorité environnementale
- **De mettre** à la charge des constructeurs au moins le coût des équipements visés à l'article R.331-6 du Code de l'urbanisme. En conséquence, le périmètre de la Z.A.C. sera exclu du champ d'application de la part communale de la taxe d'aménagement.
- **d'autoriser** Monsieur Le Président à faire établir le dossier de réalisation visé par l'article R.311-7 du Code de l'urbanisme,
- **de procéder** aux formalités de publicité réglementaire définies par l'article R.311-5 du Code de l'urbanisme,

Délibération 2017 –094 DC

Droit de préemption urbain : Délégation aux communes

Décision :

- **de confirmer** la délibération du 24 Mars 2016 du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération « Saumur Loire Développement » n°2016/028 DC
- **d'instaurer** le droit de préemption urbain sur le territoire intercommunal
- **de décider** de rester compétent pour l'instauration du droit de préemption, sa modification, sa suppression concernant les zones dans lesquelles il peut être délégué ou les zones dans lesquelles il est délégué
- **de déléguer** l'exercice du droit de préemption urbain aux communes qui l'accepteront et qui s'en étaient doté préalablement au transfert de compétence sur les périmètres définis par leurs délibérations tels qu'annexés à leurs documents d'urbanisme, à savoir :

communes	Date de délibération instituant le DPU communal
Blou	n°2012-024 du 27 Mars 2012
Communauté de Communes de la Région du Douessin (Doué en Anjou, Les Ulmes, Denezé sous Doué, Louresse-Rochemenier)	n° 2016-12-123 du 15 Décembre 2016
Gennes Val de Loire	NC

Longué-Jumelles		n°11/2011-3 du 07 Novembre 2011
Mouliherne		CM du 04 Avril 2015
Saint Clément des Levées		CM du 1 ^{er} Mars 2005
Saint Martin de la Place		n°034/2014 du 14 Avril 2014
Saint Philbert du Peuple		n°2014/043 du 13 mai 2014
Tuffalun	Ambillou-Château Louerre	CM du 1 ^{er} Août 2006 CM du 06 Avril 2009
Vernoil-le-Fourrier		N°9 du 06 Février 2007

A l'exception des zones d'activités économiques, industrielles, artisanales, dont la gestion et la compétence relèvent de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire, à savoir :

Communes	Délibération instituant le DPU Communal	ZAE d'intérêt communautaire	
Allonnes	03/04/2014	ZA du Grand Bois	
		ZA de la Ronde	
Brain sur Allonnes	12/06/2012	ZA Bonneveau	
Chacé	07/09/2010	ZA Chacé	
Coudray-Macouard		ZA Pas de la Biche	
Distré	17/05/2011	ZA Champ-Blanchard	
Distré		ZA du Croulay	
Doué en Anjou	15/12/2016	ZA La Croix Saint-Marc	
		ZA la Petite Champagne	
		ZA La Saulaie	
		ZA les Fougerons	
		ZA les Maurilles	
Gennes Val de Loire	NC	ZA du Plessis	
		ZA des Sabotiers	
Longué-Jumelles	07/11/2011	ZA Actiparc	
		ZA La Métairie	
		ZA la Scierie	
Montreuil-Bellay	06/03/2014	ZA Europe-Champagne	
		ZA Méron	
Saumur	22/09/2006	ZA Clos Bonnet	
		ZA des Peupleraies	
		ZA Ecoparc	
		ZA les Aubrières	
Saint Cyr en Bourg	02/04/2013	ZA St-Cyr	
Tuffalun	Ambillou-Château Louerre	CM du 1 ^{er} Août 2006 CM du 06 Avril 2009	ZA la Chesnaye
Varrains		04/04/2008	ZA du Clos Bonnet
Vivy		23/07/2006	ZA du Bois de Mont
			ZA du Min

- **DIT** que la présente délibération et ses annexes seront notifiées en ce qui les concerne aux communes qui sont appelées à donner leur accord sur la délégation.
- **DIT** que cette délibération fera l'objet des mesures de publicité prescrites par l'article R. 211-2 du Code de l'urbanisme, par affichage au siège de la Communauté d'Agglomération, dans chaque commune concernée, durant un mois, et une insertion dans deux journaux diffusés dans le département.

Délibération 2017 –095 DC

Reprise de la convention LEADER 2014-2020 signée par le Syndicat Mixte du Grand Saumurois

Décision de :

- **ENGAGER** la communauté d'agglomération Saumur Val de Loire à reprendre et gérer LEADER sur la période de programmation en donnant les moyens de sa mise en œuvre pour atteindre les objectifs et attendus par l'autorité de gestion,
- **ACTER** la reprise de l'ensemble des demandes de subventions initialement porté par le Syndicat Mixte du Grand Saumurois (soutien préparatoire, animation gestion LEADER),
- **APPROUVER** la reprise de l'ensemble des droits et obligations relatif au Groupe d'Action Local,
- **DESIGNER**, Monsieur Yann PILVEN LE SEVELLEC comme Président du GAL,
- **ACTER** le changement de nom du GAL Grand Saumurois pour « GAL Saumur Val de Loire » ?
- **AUTORISER** Monsieur le Président du GAL à négocier et signer tout document relatif à la mise en œuvre de la stratégie de développement local LEADER, dont la présente convention GAL/AG/OP ou tout avenant lié à celle-ci.

Délibération 2017 –096 DC

Convention d'adhésion au service de paiement en ligne des recettes publiques locales - TIPI Titre

Décision :

- **D'approuver** le principe du paiement en ligne des titres de recettes via le dispositif TIPI ;
- **de mettre en place** le projet « TIPI » dans les conditions exposées;
- **d'autoriser** le Président à signer la convention générale relative à ce projet ainsi que les formulaires d'adhésion propres à chaque type de produit.

Délibération 2017 –097 DC

Autorisation donnée au comptable d'exercer les poursuites

Décision :

- **de donner** à la Trésorière Principale de Saumur Municipale une autorisation générale et permanente d'émission de « mise en demeure de payer » et de réalisation des phases comminatoires
- **d'accorder** à la Trésorière Principale de Saumur Municipale une autorisation générale et permanente pour procéder à des poursuites par voie de saisie de vente, saisie attribution, états de poursuites extérieures et oppositions à des tiers détenteurs pour les créances inférieures à 3 500 €.

Délibération 2017 –098 DC

Liste des marchés publics d'un montant supérieur à 20 000 € HT conclus au cours de l'année 2016

Présentation des listes répertoriant les marchés publics d'un montant supérieur à 20 000,00 € HT conclus au cours de l'année 2016 par la communauté d'agglomération « Saumur Loire Développement », par la communauté de communes Loire-Longué, par la communauté de communes du Gennois et par à la communauté de communes de la région de Doué-la-Fontaine.

Délibération 2017 –099 DC

Rivière le Thouet en Maine et Loire - contrat territorial milieux aquatiques [2017-2021] – CTMA 2 - approbation de la programmation pluriannuelle d'actions

Décision :

- **D'approuver** le projet de programmation pluriannuelle d'actions du cours aval du Thouet en Maine-et-Loire et le plan de financement prévisionnel ci-dessus mentionnés,
- **D'approuver** la passation d'un Contrat Territorial Milieux Aquatiques pour cinq années avec l'Agence de l'Eau Loire Bretagne à compter de 2017, visant l'atteinte des objectifs fixés par le cadre réglementaire européen et national.
- **D'autoriser** le Président à prendre toute disposition nécessaire à la mise en œuvre de la présente décision.
- **D'autoriser** le Président à solliciter les partenaires financiers

Délibération 2017 –100 DC

Accord de principe pour la participation au financement du Projet Global de Fiabilisation de la digue de l'Authion

Décision d'approuver le principe de participation de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire au financement du Projet Global de Fiabilisation des levées de Loire du val d'Authion.

Délibération 2017 –101 DC

Contrat d'Obligation de Service Public pour l'exploitation du service de gestion des déchets ménagers et assimilés de la Communauté d'Agglomération - Avenant n° 6

Décision :

D'approuver l'avenant n°6 au contrat d'obligation de service public avec la SPL Saumur Agglopropreté, qui prendra effet à compter du 1^{er} avril 2017 ;

D'autoriser le Président ou le Vice-président en charge de l'environnement, des déchets et de la transition énergétique à signer l'avenant n°6 au contrat d'obligation de service public avec la SPL Saumur Agglopropreté ;

D'autoriser le Président ou le Vice-président en charge de l'environnement, des déchets et de la transition énergétique à prendre toute disposition nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Délibération 2017 –102 DC

Instauration d'une indemnité de mobilité en cas de changement d'employeur dans le cadre de la coopération locale – modalités et conditions d'attribution

Décision :

- **d'instaurer** une indemnité de mobilité pour les fonctionnaires et agents contractuels remplissant les conditions telles qu'énoncées dans le rapport de présentation et visant à compenser les changements d'employeurs et de lieu de travail imposés dans le cadre d'une réorganisation territoriale
- **de fixer** les montants en application des plafonds fixés par le décret n°2015-934 susvisé et tels que présentés dans le rapport de présentation, à savoir 1600 € brut pour un allongement de la distance aller-retour entre la résidence familiale et le nouveau lieu de travail de 20 à 39 Km.

Délibération 2017 –103 DC

Élections professionnelles 2017 – Fixation du nombre de représentants du personnel et institution du paritarisme au sein du Comité Technique (CT)

Décision de :

- **Fixer** le nombre de représentants titulaires du personnel à 4, et en nombre égal le nombre de représentants suppléants (4)
- **Maintenir** le paritarisme numérique entre les représentants du personnel et les représentants de la collectivité
- **Maintenir** le paritarisme de fonctionnement avec le recueil, par le Comité Technique, de l'avis des représentants de la collectivité en complément de l'expression de l'avis des représentants du personnel.

Délibération 2017 –104 DC

Élections professionnelles 2017 – Fixation du nombre de représentants du personnel et institution du paritarisme au sein du Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT)

Décision de :

- **Fixer** le nombre de représentants titulaires du personnel à 4, et en nombre égal le nombre de représentants suppléants (4)
- **Maintenir** le paritarisme numérique entre les représentants du personnel et les représentants de la collectivité
- **Maintenir** le paritarisme de fonctionnement avec le recueil, par le CHSCT, de l'avis des représentants de la collectivité en complément de l'expression de l'avis des représentants du personnel.

Compte-rendu des décisions prises par le Président

Monsieur le Président présente :

- les décisions 2016-126 DP à 2016-145 DP, prises en vertu de la délégation donnée au Président par délibération 2014-077 DC du Conseil de la Communauté du 7 mai 2014
- les décisions 2017-001DP à 2017- 008 DP, prises entre le 22 Février 2017 et le 10 mars 2017 en vertu de la délégation donnée au Président par délibération 2017-013 DC du Conseil de la Communauté du 2 février 2017

Fait à Saumur, le 27 mars 2017
Le Président de la Communauté d'Agglomération
Saumur Val de Loire
Maire de la Commune de Saumur



Jean-Michel MARCHAND